

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **15 mars 2021 à 19 h 30** par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et décret numéro 102-2021 du 5 février 2021**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

**Sont présents**

M Réjean Desjardins, conseiller  
M. Michel Gervais, conseiller  
M. Francis Beausoleil, conseiller  
Mme Carolane Larocque, conseillère  
Mme Pamela Ross, conseillère  
M. Claude Giroux, conseiller  
M. Richard Gervais, conseiller

**Sont aussi présents**

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Mme Évelyne Kayoungha, agente aux communications

**Sont absents :**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est \_\_\_\_\_

Auditoire : il y \_\_\_\_\_participants.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ DE

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.

21-

**Appel d'offres 2021-SOU-320 0007A, correction de courbes, chemin Clark**

Considérant qu'un appel d'offres a été publié en février 2021 sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), pour la correction de courbes du chemin Clark, no 2021-SOU-320-007A;

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

• Eurovia Québec Construction inc.	841 219,23 \$, plus taxes
• Les pavages Lafleur et fils inc.	892 643,70 \$, plus taxes
• RN Civil (10570389 Canada inc.)	956 030,50 \$, plus taxes
• Excavatech J.L.	1 099 182,40 \$, plus taxes
• Couillard Construction Ltée	1 149 114,15 \$, plus taxes
• Construction FGK inc.	1 297 218,92 \$, plus taxes
• Équinoxe JMP	1 529 285,64 \$, plus taxes

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Eurovia Québec construction inc. pour la somme de 841 219,23 \$, plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires au projet susmentionné sont autorisées au règlement d'emprunt 20-815 ;

Considérant que la Municipalité prévoit recevoir également une contribution ou subvention qui sera affectée au paiement d'une partie ou à la totalité des dépenses engendrées par le projet, ce qui réduira d'autant le terme de remboursement de l'emprunt ;

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ DE

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la correction de courbes du chemin Clark, à la compagnie Eurovia Québec construction inc. pour une somme de 841 219,23 \$, plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2021-SOU-320-007A.

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 20-815, remboursable sur une période de 10 ans ainsi que toutes les affectations budgétaires nécessaires.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_\_\_\_\_.